Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Lens

VILLE DE NOYELLES-GODAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean URBANIAK, Maire, après convocation en date du sept juin 2019.

Présents

Mmes et MM. URBANIAK Jean, BIZET Gérard, DUPUIS Marie-Charlotte, DELIERS Bernard, DURAND Chantal, CATTIAUT Isabelle, STAWSKI Patrice, MAYELLE Janine, SIMON Hervé, OUDJIAL Samra, DIFILIPPO Maryse, PETIT Philippe, PINTE Jean, ROHAUT Claudie, DUGAS Hervé, SENECHAL Jeanne, COLLIOT Gil, BIEGALSKI Valérie, LEFEBVRE Rolande, DIS Mohamed.

Nombre de Conseillers

En exercice: 29 20 Présents: **Procurations** 06 26 Suffrages exprimés

Ont donné procuration

Mme D'HERMY Mauricette à M. BIZET Gérard Vote M. LEBON Didier à Mme CATTIAUT Isabelle Unanimité: 26 Mme BOUCHART Doriane à Mme DIFILIPPO Maryse Pour: 26 M. DAUCHY Michel à M. SIMON Hervé Contre: 0 Abstention: 0

Mme DE TAILLEUR Marjorie à Mme DUPUIS Marie-Charlotte M. LECLAIRE Johann à M. DELIERS Bernard

Absent excusé

M. VANDWALLE Gilbert

Absents

Mme DIDDENS Laëtitia M. DEZEURE Mickaël

Secrétaire de séance : M. COLLIOT Gil

DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE RELATIVE AUX DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ENTREPOT LOGISTIQUE, PRESENTEES PAR LA SOCIETE GENERALI VIE

Accusé de réception en préfecture 062-216206243-20190617-2019-33-DE Date de télétransmission (19/06/2019 insemille Maire: Date de réception préfecture (119/06/2019) FOI VERDUN - TEL : 0.0.21 | 13.97.77 | FAX: 0.0.21 | 13.97.78

www.ville-novelles-godault.ir - t-mail : contact@mairie-novelles-godault.ir

REUNION DU 17 JUIN 2019

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE RELATIVE AUX DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ENTREPOT LOGISTIQUE, PRESENTEES PAR LA SOCIETE GENERALI VIE

Vu l'exposé de M. le Maire.

Considérant que par arrêté en date du 2 mai 2019, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a ouvert une enquête publique environnementale unique relative aux demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter en entrepôt logistique, sur la Commune d'Hénin-Beaumont, présentées par la Société GENERALI VIE.

Considérant que cette enquête se déroule du 3 juin au 5 juillet 2019 inclus.

Considérant que conformément à l'article 9 de l'arrêté préfectoral précité, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ces demandes.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis sur la question.

Le Conseil Municipal,

Ayant ouï l'exposé de M. le Maire,

Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L. 123-1 à L 123-18,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.103-2,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2019 portant ouverture d'une enquête publique environnementale unique relative aux demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique, sur la Commune d'Hénin-Beaumont, présentées par la société GENERALI VIE.

Vu l'avis favorable de la Commission Permanente.

Après en avoir délibéré.

A l'unanimité (26 voix).

DONNE un avis favorable sur les demandes présentées par la société GENERALI VIE, portant sur les permis de construire et l'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique, sur la Commune d'Hénin-Beaumont.

CHARGE Mme la Directrice Générale des Services de l'exécution de la présente délibération, notamment en matière de publicité et de transmission.

Le compte-rendu de la séance sera affiché à la porte de la Mairie conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération est mise à disposition du public en Mairie conformément aux articles L.2121-24 et R.2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Elle sera transmise à M. le Sous-Préfet de LENS le 19 JUIN 7019

NOVELL Pour extrait certifié conforme au registre,

Accusé de réception en préfecture 062-216206243-20190617-2019-33-DE Date de télétransmission : 19/06/2019 Date de réception préfecture : 19/06/2019

A THE THE PARTY AND THE PARTY